



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection

Question écrite n° 48855

Texte de la question

M. Gerard Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le classement administratif des sociétés protectrices des animaux en « Association d'animation socioculturelle ». Il note que cette classification engendre de sérieuses contraintes réglementaires relatives au travail de leurs salariés les dimanches et les jours feries. La necessite de certains travaux lies a la distribution de la nourriture et du nettoyage ne peut se satisfaire de la precarite de la derogation exigee pour qu'un employe puisse effectuer ces taches les dimanches et jours feries. Il note egalement que la departementalisation des sapeurs-pompiers ne permet plus d'assurer, la semaine, les dimanches et les jours feries, le ramassage des animaux errants non agressifs et non blesses. Il lui demande donc les aménagements que le Gouvernement envisage d'apporter a la réglementation, afin d'autoriser une certaine activite dans les SPA les dimanches et les jours feries.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48855

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1010